

Direction Générale des Ressources / Direction des Ressources Humaines

Ressources Humaines

REF : DRH2012007

Signataire : BC/PC

OBJET : Prorogation de la convention fixant les relations de coopération entre la Commune d'Aubervilliers et l'association "Comité des Œuvres Sociales des personnels de la ville et des établissements publics communaux d'Aubervilliers".

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les statuts de l'Association «Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Ville et des Etablissements Publics Communaux d'Aubervilliers»,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment,

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser par une convention les relations établies entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association « Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Ville et des Etablissements Publics Communaux d'Aubervilliers »,

A l'unanimité.

DELIBERE :

PROROGE la convention fixant les relations de coopération entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association « Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Ville et des Etablissements Publics Communaux d'Aubervilliers » pour une durée d'un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

AUTORISE le Maire à la signer.

Reçu en Préfecture le : 27/01/2012

Publié le : 27/01/2012

Certifié exécutoire le : 27/01/2012

Le Maire

Jacques SALVATOR

Pour le Maire

L'Adjoint délégué